

## Le permis de former

Accueillir un nouveau salarié dans les meilleures conditions, cela ne s'improvise pas ! Dans les entreprises de la branche des hôtels, cafés, restaurants, les tuteurs et maîtres d'apprentissage doivent être titulaires du permis de former pour accueillir, aider, informer et guider le bénéficiaire pendant toute la durée du contrat de professionnalisation ou d'apprentissage.

05/01/2021

 Cette page propose du contenu personnalisé selon les critères suivants :

Secteurs : Hôtels, cafés, restaurants

[Modifier mes préférences pour y accéder >](#)